



William B. Hembroff

Associé

T : 780.917.5241 / C : hembroffw@bennettjones.com

Edmonton

FORMATION

Université de Calgary, B.A. (avec.), 1995

Université de Victoria, LLB, 1998

ADMISSIONS AU BARREAU

Alberta, 1999

Will Hembroff aide les clients à résoudre les différends commerciaux et civils par le biais de litiges, de médiations et de modes alternatifs de règlement des différends. Il a plaidé devant tous les niveaux de la Cour en Alberta, possède une vaste expérience de la Cour d'appel et des procès civils devant jury et a représenté des clients dans le cadre de demandes d'autorisation à la Cour suprême du Canada. Will comparait régulièrement devant les tribunaux administratifs pour aider les professionnels (y compris les médecins, les avocats et les pharmaciens) dans les plaintes et les questions disciplinaires.

La pratique de Will est axée sur les litiges commerciaux et les litiges en responsabilité délictuelle. Sur le plan commercial, il s'occupe d'un large éventail de questions, y compris les différends contractuels et entre actionnaires, les baux commerciaux et les différends entre propriétaires et locataires, les affaires de droit de la construction et les questions d'emploi. Avec de l'expérience, des connaissances et de la ténacité, il élabore des stratégies et fournit des conseils d'experts qui se traduisent par des résultats positifs pour ses clients.

Will est un avocat plaidant d'assurance expérimenté, tirant parti d'une connaissance approfondie de la façon dont les compagnies d'assurance travaillent pour fournir à ses clients des conseils opportuns et pratiques. Il négocie efficacement avec les assureurs pour obtenir une couverture pour ses clients lorsque la couverture est injustement refusée et intentera des actions en justice au besoin. Il fournit des avis et des conseils d'experts en matière de couverture d'assurance sur tous les types de polices d'assurance, y compris celles liées à l'assurance personnelle (biens, automobile, invalidité, voyage et vie) et à l'assurance commerciale (CGL, DO et responsabilité professionnelle ou EO).

La pratique de Will englobe également tous les domaines de la restructuration et de la faillite. Il agit pour le compte de créanciers, de débiteurs, de contrôleurs nommés par le tribunal, de séquestres et de syndics en faillite et dans le cas d'insolvabilités et de restructurations importantes et complexes.

Will est également appelé à aider les clients à résoudre efficacement les réclamations pour

blessures catastrophiques et décès. Il pratique régulièrement le droit de la santé, défendant des médecins en matière administrative et dans des cas complexes de faute professionnelle médicale.